

SEANCE DU 15 MARS 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 15 mars 2022 à 18h30 sous la présidence de M. Serge CASTAIGNAU, Maire. Il a délibéré sur les questions suivantes :

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE LA RD 937 TRANCHE 3 ET DE LA RUE DES PYRENEES

Le Conseil municipal décide de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques de l'exécution des travaux :

- Enfouissement :
 - participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat : 130 995,27 €

- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) : 7 500,00 €
 - Rénovation de l'éclairage public :
- participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat : 42 392,01 €

- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) 2 464,60 €
 - Génie civil
- participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat : 55 153,98 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) : 2089,17 €

CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DU SITE DE L'ANCIENNE DECHARGE REHABILITEE DE BORDES

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'association « Pépinière Environnement ACI » (Ateliers et Chantiers d'Insertion) pour l'entretien du site de l'ancienne décharge réhabilitée de Bordes. La convention d'une durée de 5 ans, prévoit les interventions suivantes :

- 9 journées manuelles par an x 425 €
- 1 passage mécanique à 300 €

Le montant de la contribution de la commune s'élève à 4125 € par an.

Les activités d'entretien prévues :

- entretien du couvert végétal
- gestion des invasives
- entretien du couvert arbustif
- entretien des clôtures, du portail, parking et de la piste intérieure
- entretien de la berge.

Monsieur le Maire précise que l'entretien de la décharge est une obligation de la DREAL et souligne la volonté de la commune de faire appel à une association d'insertion pour cette prestation technique qui ne peut être réalisée par nos agents communaux.

POLE AEROPOLIS _ PROJET PHOTOVOLTAÏQUE PARKING SUD

La CCPN souhaite développer un projet d'ombrière photovoltaïque sur le parking sud d'Aeropolis. la CCPN va déléguer la gestion de cet équipement à une personne privée, le conseil municipal décide donc le déclassement du domaine public de la parcelle ZD 187.

PERSONNEL

Le Conseil municipal décide la création à compter du 1^{er} avril 2022, pour une durée de 6 mois, d'un emploi non permanent à temps complet d'agent technique polyvalent pour renforcer le service des espaces verts.

QUESTIONS DIVERSES

Animation : une animation pour les enfants aura lieu le 26 mars 2022, avec des jeux en bois le matin au marché et un spectacle l'après-midi à la salle des fêtes.

Soirée Bordes Sport Handball : une soirée partenaires aura lieu au stade le 2 avril à partir de 19 heures.

Collecte de dons pour l'Ukraine : les nombreux dons des habitants pour les victimes de la guerre en Ukraine ont été acheminés vers une plateforme départementale de stockage.

CCAS : la charte ville aidante Alzheimer sera présentée au prochain Conseil municipal.

Lavoirs : Monsieur le Maire rappelle la possibilité de faire un don à la Fondation du patrimoine pour la restauration des lavoirs. Les donateurs bénéficient d'une réduction d'impôt de 66% du don. Le site de la Fondation du patrimoine indique, à ce jour, 28 donateurs pour un montant total de 2700 €.

Problèmes de stationnement : en raison de problèmes de circulation, un arrêté municipal interdira le stationnement des véhicules rue du Fer à cheval tous les samedis matins pendant le marché hebdomadaire, la rue étant particulièrement étroite. De même un arrêté municipal interdira le stationnement des véhicules au bout de la rue Mérillon côté boulangerie, afin de permettre l'accès aux services de secours et au service de ramassage des déchets.